Cher(e) député(e) au Parlement européen \_\_\_\_\_\_\_\_,

Je suis \_\_\_\_\_\_\_\_. Je vous écris pour vous faire part de mes préoccupations concernant la proposition relative au [prochain cadre financier pluriannuel 2028-2034](https://commission.europa.eu/strategy-and-policy/eu-budget/long-term-eu-budget/eu-budget-2028-2034_en#:~:text=The%202028%2D2034%20EU%20budget%20for%20a%20stronger%20Europe,-The%202028%2D2034&text=On%2016%20July%202025%2C%20the,average%20between%202028%20and%202034).), afin que vous puissiez les examiner au cours des négociations.

Les fonds de l'UE ont un potentiel considérable pour soutenir le droit de toutes les personnes en situation de handicap à vivre de manière autonome et à être incluses dans la communauté, grâce au financement de services et d'un soutien de proximité. Toutefois, des organisations nationales et européennes ont tiré la sonnette d’alarme quant à l’utilisation abusive des fonds de l’UE pour financer des services qui constituent de la ségrégation, tels que des institutions et des foyers de petits groupes, des ateliers protégés et des écoles spéciales.

La ségrégation des personnes handicapées est une forme de discrimination, renforce leur exclusion et peut conduire à de graves cas de maltraitance et de négligence. Le Comité des droits des personnes handicapées a indiqué dans les [lignes directrices de 2022 pour la désinstitutionalisation, y compris dans les situations d’urgence](https://docstore.ohchr.org/SelfServices/FilesHandler.ashx?enc=W9ZeLWL0i8Js2JWADXf4AmnEcq458FFo%2FS%2BKEKDij0bOm8CAxsLuzmTTzWxoVJP%2B%2FTdFAbt8LcOrgviOpXnbAw%3D%3D), que les États parties doivent immédiatement cesser de financer de tels contextes.

Alors que la proposition relative au prochain cadre financier pluriannuel 2028-2034 introduit certains éléments positifs, nous avons besoin de réglementations ambitieuses pour mettre fin à l’utilisation abusive des fonds de l’UE. Nous vous invitons donc à défendre les modifications suivantes :

* La convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées doit rester une condition horizontale pour bénéficier des financements de l’UE.
* Il convient d’interdire clairement les investissements dans la ségrégation dans tous les règlements pertinents, y compris le règlement sur les Fonds, le FEDER, le FSE et le programme «L’Europe dans le monde» (Global Europe).
* La société civile et les mécanismes de suivi indépendants devraient jouer un rôle moteur dans l'évaluation des conditions horizontales.
* Les plaintes relatives à l’utilisation abusive des fonds de l’UE devraient être évaluées par une autorité indépendante.
* Les victimes touchées par ce détournement de fonds doivent avoir accès à la justice, y compris à des réparations.
* Il convient de prévoir une participation significative de la société civile aux comités de suivi, au moyen de fonds alloués à cette fin.

Pour plus d’informations et de ressources, je vous invite à consulter le site web du réseau européen sur la vie autonome (ENIL).

Je reste à votre disposition pour toute autre demande de renseignements.

Nous vous prions de croire, Monsieur, Madame, à l’expression de nos sincères salutations.

Bien à vous,